



CONCLUSIONS DE LA 27^{ème} SESSION DE LA COMMISSION

PREPARE PAR : SECRETARIAT DE LA CTOI, 1^{er} FEVRIER 2024

OBJECTIF

Informer les participants au 7^{ème} Comité Technique sur les Procédures de Gestion (CTPG07) des décisions et des demandes de la Commission à sa 27^{ème} Session, tenue du 8 au 12 mai 2023, concernant notamment les travaux du CTPG07.

CONTEXTE

À sa 27^{ème} Session, la Commission **A EXAMINÉ** et **ADOPTÉ** 9 propositions en tant que Mesures de Conservation et de Gestion (composées de 8 Résolutions et 1 Recommandation), comme détaillé ci-après :

- Résolution 23/3 *Sur l'établissement d'une fermeture volontaire de la pêche dans l'océan Indien pour la conservation des thons tropicaux* [[à télécharger ici](#)]
- Résolution 23/4 *Concernant la fixation de limites de capture pour le patudo dans la zone de compétence de la CTOI* [[à télécharger ici](#)]
- Résolution 23/5 *Sur la mise en place d'un programme pour les transbordements des grands navires de pêche* [[à télécharger ici](#)]
- Résolution 23/6 *Sur la conservation des cétacés* [[à télécharger ici](#)]
- Résolution 23/7 *Sur la réduction des prises accidentelles d'oiseaux de mer dans les pêcheries palangrières* [[à télécharger ici](#)]
- Résolution 23/8 *Sur les normes de surveillance électronique pour les pêcheries de la CTOI* [[à télécharger ici](#)]
- Résolution 23/9 *Sur un groupe de travail sur les dispositifs de concentration de poissons (DCP)* [[à télécharger ici](#)]
- Résolution 23/10 *Termes de référence d'un Groupe de travail socio-économique* [[à télécharger ici](#)]

En vertu de l'Article IX.4 de l'Accord portant création de la CTOI, les Mesures de Conservation et de Gestion susmentionnées deviennent obligatoires pour les Membres 120 jours après la date indiquée dans la notification du Secrétariat.

DISCUSSION

27^{ème} Session de la Commission

La Commission a également formulé plusieurs commentaires à caractère général concernant les recommandations soumises par le Comité Scientifique en 2023, qui présentent un intérêt pour le CTPG. Les extraits suivants du Rapport de la S27 (IOTC-2023-S27-R) sont inclus ici pour examen et action du CTPG07 :

*(paragraphe 76) La Commission **A PRIS NOTE** du rapport de la 6e réunion du Comité technique sur les procédures de gestion (CTPG) (IOTC-2023-TCMP06-R) et **A APPROUVÉ** la recommandation suivante du CTPG :*

- *Le CTPG **A PRIS NOTE** de la recommandation du CS selon laquelle il est conseillé d'avoir un dialogue ciblé avec les gestionnaires sur les ESG qui sont plus avancées, comme celles du listao et de l'espadon. Par conséquent, le CTPG **A RECOMMANDÉ** qu'un CTPG virtuel soit tenu début 2024, consécutivement à la réunion du GTM(ESG), en plaçant particulièrement l'accent sur l'ESG du listao et l'ESG de l'espadon.*

*(paragraphe 77) La Commission **A SOUTENU** les travaux menés par le CTPG et son rôle dans la fourniture d'avis scientifiques pour la gestion. Toutefois, la Commission **EST CONVENUE** que le dialogue au sein du CTPG est devenu trop technique et a limité la participation des gestionnaires au cours des dernières années, étant donné que la plupart des discussions ont lieu entre les experts techniques.*



(paragraphe 78) La Commission **A PRIÉ INSTAMMENT** le CTPG de poursuivre les initiatives de renforcement des capacités afin de faciliter la compréhension du processus et d'accroître la participation de toutes les parties, l'objectif étant que les gestionnaires soient mieux à même de contribuer à la mise en œuvre du processus d'ESG. La Commission **A PRIS ACTE** du fait qu'un atelier de renforcement des capacités en matière d'ESG est prévu en septembre 2023.

(paragraphe 79) La Commission **A DEMANDÉ** aux concepteurs de l'ESG de communiquer les résultats de leurs analyses d'une manière moins technique et **A APPROUVÉ** la création d'un petit groupe de travail chargé de discuter et de convenir des moyens d'améliorer la communication entre les scientifiques et les gestionnaires. Il pourrait s'agir de modifier les modèles existants de présentation des résultats de l'ESG afin d'améliorer la compréhension et de mieux répondre aux besoins des gestionnaires.

Le rapport complet de la 27^{ème} Session de la Commission des Thons de l'Océan Indien est disponible pour téléchargement à partir du site web de la CTOI.

RECOMMANDATION/S

Que le CTPG :

- 1) **PRENNE CONNAISSANCE** du document IOTC-2024-TCMP07-04 qui présentait les conclusions de la 27^{ème} Session de la Commission, concernant notamment les travaux du CTPG, et **CONVIENNE** de se pencher, au cours de la réunion actuelle du CTPG, sur la meilleure façon de fournir au CS les informations dont il a besoin pour répondre aux demandes de la Commission.